

# Championnat de France Para Karaté

<b>SALLE</b>	Villebon
<b>ADRESSE</b>	3 Rue du Grand Dôme – 91140 Villebon-sur-Yvette
<b>BILLETTERIE</b>	Tarif 1 Jour : 8€ / Gratuit – 12 ans
<b>ENGAGEMENT</b>	Gratuit
<b>CATEGORIES</b>	Juniors (Kata) / - Seniors (Kata-Combats-fauteuils)_Masculins / Féminins – Individuels

**Date limite d'inscription\* : 21 mai 2023**



COMPÉTITION  
Inscription en ligne

Les dates, lieux, horaires sont donnés sous réserve de modification,  
les informations définitives sont disponibles sur [www.ffkarate.fr](http://www.ffkarate.fr)

## DIMANCHE 28 MAI 2023

**Début des compétitions : 09h30**

**Contrôles : 08h30-09h00**

### Catégories :

- Fauteuils
- Malvoyants et non-voyants
- Handicap Mental 1<sup>ère</sup> division
- Handicap debout

### ARTICLE 3 : PRÉPARATION (Annexe : règlement fédéral)

1. Avant la compétition tous les athlètes fourniront un formulaire de classification pour aviser l'organisateur de leur niveau d'incapacité et le QI dans le cas d'un trouble d'apprentissage.
2. L'équipe médicale sera composée d'au moins un médecin.
3. Les concurrents de la catégorie E peuvent montrer leur classification (niveau de QI) obtenue auprès de leur médecin.
4. Chaque concurrent doit être licencié à la FF KARATE.
5. Pour chaque catégorie de classification, il y aura un officiel de l'organisation à l'entrée qui va guider les athlètes à l'espace d'échauffement qui est divisé en catégories de classement avec deux entraîneurs qui connaissent le programme et prépareront les athlètes.
6. L'équipe médicale sera informée des horaires et lieux de compétition sur lesquels les athlètes seront en compétition et l'organisateur de la compétition remettra les renseignements personnels de chaque athlète à l'équipe médicale dans l'ordre chronologique avant que la compétition commence.
7. Tous les participants doivent respecter le règlement fédéral de la FF KARATE.
8. Chaque compétiteur doit présenter un formulaire de notification MDPH.
9. Les classifications retenues sont : A, B, C, D1, D2, E1, E2, E4, F, G.

**\*INSCRIPTION : les compétiteurs doivent être licenciés au plus tard 3 jours avant la date d'inscription (extrait du règlement des compétitions 2022-2023 p.30)**

**AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE NE SERA ACCEPTÉE**